

Camp de jour Paroisse Sainte-Marie

Notre mission :

Notre mission est d'offrir un programme de camp de jour durant l'année pour favoriser le développement intellectuel, social et spirituel des enfants de 6 à 12 ans à travers des activités enrichissantes et amusantes.

Plus particulièrement, notre objectif est de :

- Proposer des activités enrichissantes pour favoriser la croissance dans la foi chrétienne chez les jeunes;
- Promouvoir des valeurs de respect, d'entraide, d'honnêteté et de responsabilité;
- Offrir un milieu respectueux et sécuritaire qui favorise le partage d'idées, le développement de la confiance en soi et la création de liens d'amitié;
- Proposer des exercices et des jeux pour développer les habiletés de communication et du travail en groupe.

Lieu du programme :

- Le programme aura lieu dans les salles et la cour extérieure de l'église Sainte Marie à Orléans.

Temps et heures du programme :

- Le programme accepte les enfants pendant les journées de congé scolaire ainsi que durant les mois de juin, juillet et août en été du lundi au vendredi.
- Les journées du camp commencent à 9:00 et finissent à 15:30. Aucun service de garde n'est offert en dehors des heures officielles du camp.
- Le personnel du programme n'assume aucune responsabilité envers les enfants en dehors des heures établies pour chaque camp.

Comment ça fonctionne :

- Les enfants sont divisés en petits groupes : un groupe de 6 à 9 ans et un groupe de 10 à 12 ans. Selon l'intérêt et les nombres, les divisions peuvent changer.
- Le programme est offert gratuitement (avec des frais d'inscription), avec la collaboration de bénévoles de la paroisse et de parents ayant la certification de sécurité pour le travail auprès des personnes vulnérables.
- Deux coordonnateurs sont en charge assistés par des bénévoles de la paroisse (18 ans et plus) comme animateurs et/ou des étudiants bénévoles (14 ans et plus) comme aide-animateurs.
- Tous les bénévoles de 18 ans et plus ont leurs antécédents judiciaires vérifiés.
- Le ratio du nombre d'adultes par enfant est de 1 adulte par 8 jeunes.

- Différents thèmes sont suggérés à chaque camp.
- Le camp de jour propose des activités liées à différents domaines tel que le sport, l'art, le bricolage, la religion, les sciences naturelles et sociales ainsi que des informations générales. Le tout sera axé sur l'apprentissage à travers le jeu et la participation active des jeunes.
- Certains camps pourraient introduire des visiteurs spéciaux en concordance avec les thématiques proposées.
- Certains camps pourraient inclure des sorties spéciales (ex. marche dans le quartier, piscine ou bibliothèque municipale). Le cas advenant, les parents seraient avisés d'avance afin de donner leur autorisation écrite pour la sortie.
- L'horaire comprend 2 collations et un repas par jour. Le parent ou tuteur est invité à donner à son enfant une bouteille d'eau, des collations et des repas froids et sains sans substances allergènes (ex. arachide, noix, traces de noix, sous-produits de noix, etc.).
- Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables et des vêtements de rechange (surtout pour les plus jeunes).
- Certaines activités nécessitent que les enfants soient dehors et donc il est fortement recommandé que les enfants mettent la crème solaire à tous les jours avant d'arriver au camp.
- Même s'il n'y a pas de piscine sur le site d'animation, il est possible que des jeux d'eau soient pratiqués et alors, il est recommandé que les enfants aillent un maillot et une serviette dans leur sac à dos.
- Les enfants pourraient souvent avoir un temps de jeu à l'extérieur et alors nous vous invitons d'habiller votre enfant en considération de la température. Des vêtements chauds (ex. chandail, tuque, gants, manteau, bottes) sont requis lors des journées plus froides.

Qui peut s'inscrire :

Le programme est ouvert à tous les jeunes entre l'âge de 6 et 12 ans. L'inscription doit se faire au moins 2 semaines avant le début du camp. Comme les places sont limitées, l'inscription se fait selon le principe du premier arrivé, premier servi. Pour s'inscrire, le parent (ou tuteur légal) doit remplir le formulaire d'inscription, le formulaire d'acceptation de risques et le formulaire de décharge pour les médias qui sont disponibles sur le site web de la Paroisse saintemarieorleans.org. On peut aussi se procurer une copie papier de ces formulaires au bureau de la Paroisse situé au 4831 Innes Rd, Orléans, ON K4A 4B3. Dans le formulaire d'inscription, le parent ou tuteur doit indiquer la date et le nombre de journées pour lesquelles l'enfant est inscrit. La priorité sera donnée aux enfants inscrits 5 jours par semaine pour les camps qui durent une semaine ou plus. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez appeler à la Paroisse Sainte-Marie au (613) 830-9678 ou nous écrire à l'adresse suivante : secretariat@saintemarieorleans.ca.

Horaire type d'une journée au camp de jour :

9h00 - 9h15	Accueil, prise de présence, brise-glace
9h15 - 9h30	Prière du matin, musique ou chants
9h30 -10h30	Jeux sportifs / jeux de groupe
10h30 -10h45	Collation / pause santé
10h45 -11h45	Activités thématiques (science, bricolage, arts, culture, etc.)
11h45 -12h30	Dîner
12h30 - 13h30	Activités thématiques / jeux de groupe / jeux sportifs
13h30 - 14h30	Discussion autour d'un texte de l'évangile / dessin / musique ou chants
14h30 - 15h00	Collation / pause santé
15h00 - 15h30	Jeux libres et départ des enfants

Notes :

- 1- L'horaire pourrait changer selon les activités
- 2- Le premier jour, certains enfants trouvent de la difficulté à s'adapter au camp de jour et par conséquent, le parent (ou tuteur légal) devra prévoir plus de temps pour laisser l'enfant au camp de jour le premier matin.

Les conditions d'inscription :

1. Le parent (ou tuteur légal) doit remplir un formulaire d'inscription, un formulaire de permission de participation et d'acceptation de risques pour chaque enfant et un formulaire de décharge pour les médias.
2. Si un enfant souffre d'allergies graves, son parent (ou tuteur légal) doit aussi remplir le formulaire de demande d'administration de médicaments, remettre **un** auto-injecteur d'épinéphrine (p. ex. EpiPenMD) et fournir **une** photo récente du participant. Un enfant qui a besoin que le personnel du programme entrepose des médicaments, les administre ou en surveille l'administration devra signer un formulaire de renonciation aux personnes responsables du programme.
3. Le parent (ou tuteur légal) doit aviser les personnes responsables du programme de tout changement aux renseignements fournis sur le formulaire d'inscription, notamment en ce qui concerne les problèmes médicaux, physiques ou émotifs de l'enfant ou les dispositions relatives à sa garde légale.
4. Le parent (ou tuteur légal) doit reconduire et ramasser l'enfant aux heures désignées pour le programme. Il doit aviser le personnel du programme en cas de retard ou d'absence de l'enfant.
5. Le parent (ou tuteur légal) est responsable de l'enfant **avant** le début du programme ainsi que **dès son arrivée**, lorsqu'il vient le chercher à la fin de la journée.
6. Le matin, le parent (ou tuteur légal) doit reconduire son enfant **à partir de 9h00**. Les activités commencent à 9:15. En arrivant, le parent (ou tuteur légal) doit accompagner son enfant jusqu'à la pièce où a lieu le programme et s'assurer que la personne responsable de la prise des présences accueille et note la présence de l'enfant. Il doit signer à l'arrivée et avant le départ de son enfant.
7. Par mesure de sécurité, lors d'une arrivée tardive (après 9 :15), le parent (ou tuteur légal) doit se présenter avec l'enfant à l'animateur du groupe et l'aviser de la présence de l'enfant. L'animateur pourra ainsi ajuster la liste de présence.
8. Le parent (ou tuteur légal) pourrait chercher son enfant **entre 15h00 et 15h30**. Les personnes autorisées sur le formulaire d'inscription à venir chercher l'enfant doivent respecter les procédures de départ de l'activité. Le personnel **ne laissera pas** un enfant partir seul ou avec une autre personne **sans autorisation** préalable écrite et signée du parent (ou tuteur légal).
9. Si un enfant doit quitter durant la journée ou se rendre chez un ami à la fin de la journée, le parent (ou tuteur légal) doit faire parvenir une autorisation écrite et signée avec le nom de la personne qui viendra le/la chercher, sinon l'animateur refusera toute modification.
10. Si le parent (ou tuteur légal) doit être en retard pour chercher son enfant à cause des intempéries, des conditions routières ou autres raisons, il est important qu'il avise immédiatement le personnel du camp et prévoir une solution avant qu'une telle situation arrive. Il est à noter que le service de camp de jour est assuré par une équipe de personnes bénévoles qui offrent leur effort et leur temps gratuitement et généreusement et donc il est important de ne pas surcharger leur horaire et leurs tâches. Un courriel ou un numéro de téléphone d'urgence sera remis aux parents.
11. Les enfants doivent pouvoir utiliser les toilettes de manière entièrement ou pratiquement autonome.

12. Comme nous cherchons à offrir un milieu libre de substances allergènes, nous vous demandons de ne pas donner à votre enfant de repas ou de collations contenant des arachides, des noix, ou des aliments contenant des traces d'arachides ou de noix.
13. Également, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture pour le bien-être et la sécurité de tous les enfants.
14. Si un enfant oublie sa boîte à dîner, nous tenterons de contacter le parent (ou tuteur). Sinon, nous lui achèterons un dîner et vous facturerons les frais.
15. Il est toujours préférable que le repas principal soit froid puisque nous n'avons pas accès à des fours à micro-ondes. Nous vous encourageons à fournir des collations saines et nutritives à votre enfant (légumes, fruits, etc.)
16. Il est strictement interdit d'apporter des contenants en verre ou des objets inappropriés ou de valeur.
17. À moins demandé par le personnel, il est interdit aux enfants d'apporter un appareil ou un jouet électronique (p. ex. iPod, téléphone intelligent, tablette électronique) ou tout autre objet semblable.
18. Il est strictement interdit aux enfants d'apporter de l'équipement électronique permettant de prendre des photos (y compris un téléphone cellulaire).
19. La Paroisse Sainte-Marie d'Orléans ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte d'objets appartenant à un enfant ni des dommages qui leur sont causés.
20. Le parent (ou tuteur légal) accepte de payer pour tout dommage causé intentionnellement par son enfant au matériel des installations et à la propriété d'autrui.
21. Les drogues illicites, l'alcool et les armes sont interdits.
22. Dans le cas d'un accident ou d'une blessure de l'enfant lors des heures de l'activité, les parents acceptent que le personnel, et/ou bénévole de la paroisse Sainte Marie qualifié offrent toute aide médicale jugée nécessaire. Les parents seraient ensuite contactés pour être avisés de la situation.
23. En cas d'un accident qui nécessite un traitement médical urgent, nous appellerons une ambulance et ensuite nous contacterons le parent ou tuteur légal pour l'aviser de la situation. Les frais de ce service sera facturé au parent (ou tuteur légal).
24. Les enfants doivent respecter la dignité et les droits des autres enfants au programme et des personnes responsables du programme. Le personnel se réserve le droit d'exclure un enfant ou d'annuler son inscription immédiatement dans les cas suivants :
 - a. Un comportement inadéquat, intimidant, abusif ou agressif, ou encore un langage grossier à l'égard d'autres enfants ou des personnes responsables du programme.
 - b. Un manque de respect à l'égard de la propriété où se déroule programme ou d'une autre entité.